



Enfant de 15 ans veut écrire au Jaf

Par Nathalie73

Bonjour,

Devant la mésentente puissante de ses parents, mon fils veut écrire au JAF pour pouvoir changer d'établissement scolaire. Il est âgé de 15 ans en classe de seconde et a passé une année terrible de violence dans son lycée actuel. Il souhaite donc changer d'établissement, son père refuse, moi sa mère je suis d'accord. Les 2 parents ont l'autorité. Mon fils peut-il demander au JAF qu'il favorise son changement d'établissement, ce qui est une nécessité tant il est difficile pour lui de rester au milieu des camarades malveillants !
Merci de m'éclairer sur une démarche possible et concrète pour lui.

Par kang74

Bonjour

Ecrire au JAF ne sert à rien en ce sens .
C'est à vous , parent, de prendre vos responsabilités en saisissant le JAF s'il y a litige avec votre ex .
Bien évidemment, il ne faut pas dire, mais prouver .

Mais , au préalable , il faudrait savoir dans quel lycée il pourrait être pris, vu qu'on ne choisit pas son lycée, les affectations sont décidées en 3ème selon son orientation , les avis du conseil de classe, ses notes et les places disponibles ; avez vous fait des démarches en ce sens ? Est ce que le chef d'établissement vous a aidé en ce sens (affelnet oblige)?

Enfin, vous parlez d'année terrible, de violences : là aussi vous avez en tant que parent des responsabilités .
Porter plainte s'il en a été victime, et bien évidemment mettre un suivi adapté pour s'en remettre .

En résumé ne faites pas porter à votre enfant une responsabilité qu'il n'a pas ...

Par Nathalie73

bonjour,

Le lycée a lancé une procédure et c'est arrivé chez la procureure concernant les violences subies.
C'est pour cela que mon enfant veut partir de cet établissement.
Nous savons déjà que le lycée souhaité pourrait accueillir mon enfant, au vu de leurs places et du bon dossier d'élève, il ne resterait que le feu vert du père et malheureusement il ne le souhaite pas !
Comment faire valoir, l'équilibre psychologique et le bien être de mon enfant pour que le père consente à le laisser postuler ailleurs ?
J'ai contacté un avocat malgré l'opposition de mon enfant à retourner dans des procédures juridiques, mais je ne vois pas comment s'en sortir seule contre le père !

Par kang74

En saisissant le JAF comme déjà dit .
Et en argumentant votre position par les justificatifs que vous dites avoir .
Le père a le droit d'argumenter la sienne .

Attention, aucun transfert ne sera possible si le proviseur ne donne pas un avis favorable , et c'est curieux qu'un lycée puisse accueillir un nouvel élève sans validation de l'académie .

Si vous ciblez un établissement privé, ce sera à la condition d'en assumer le financement seule .

Par Nathalie73

Merci à vous.

Je note et je vois comment constituer un dossier pour argumenter en faveur du changement d'établissement. Avec l'aide de l'avocate.

Le lycée actuel a conscience des heures délétères que mon enfant passe des heures pénibles.

Nous habitons un secteur très rural et les établissements ne sont pas remplis !

Mais nous devrions suivre les procédures évidemment c'est juste que nos chances sont correctes pour l'entrée dans l'autre établissement.

Par yapasdequoi

Dans l'autre discussion vous évoquez une agression sexuelle. C'est un peu plus grave que des "heures déletères" !

Que se passe-t-il pendant l'enquête : Votre enfant est-il encore en contact avec l'auteur présumé lors des cours ?

Est-ce que votre fils pourrait avoir imaginé cette agression pour provoquer son changement d'établissement ?

A-t-il un support psychologique/médical ?

Par Nathalie73

oui , mon enfant doit aller en cours et cotoyer son agresseur.

L'établissement est assez petit et il est facile de se croiser !

Oh que non rien de ce qui s'est passé n'est inventé et l'auteur de l'agression reconnaît les faits ! Il devrait être entendu aussi à la gendarmerie mais nous ne savons pas quand et ni quelles suites pourraient être données, Il a 16 ans.

Heures délétères car il y a eu beaucoup de vagues suite à la révélation de cet acte odieux, des camarades médisants qui s'en sont donnés à cœur joie pour faire des commentaires à tort et à travers sans connaître les tenants et les aboutissants !

Mon fils a vu assistante sociale et psy du lycée mais pour le moment ne souhaite pas entamer une thérapie plus nourrie. Je ne veux rien brusquer, je reste très vigilante et je reste à son écoute.

Par Henriri

Hello !

Nathalie vous évoquez des événements et un début de procédure + un contexte qui semble favorable au changement d'établissement de votre fils. Ce sont certainement des éléments que peut entendre le JAF si vous le sollicitez dans l'intérêt de votre fils, même si votre ex n'est pas d'accord.

A+

Par Nathalie73

merci Henriri,

oui il me semble qu'il y a des éléments malheureusement assez conséquents pour faire appel au juge. je vais me faire épauler par une avocate et si l'ex reste sourd à cette opportunité de changement d'environnement pour notre enfant, je ferai ce qu'il faut; il lui reste 1 semaine avant la saisie des vœux d'orientation pour prendre position.

Par kang74

En attendant voir avec son médecin traitant pour un certificat médical , en essayant de suivre les cours .

Peut être expliquer à votre enfant, que sans suivi , on ne pourra pas faire valoir un problème .
Le souci étant que la décision de changement d'établissement en cours d'année ne revient pas aux établissements mais au DASEN qui ne fera rien sans justificatifs circonstanciés (et encore ...)
Reste la possibilité de choisir un établissement privé (qui verra aussi avec son niveau scolaire ...)

Enfin , même s'il ne veut pas aller plus loin dans le juridique, c'est quand même une victime , et on sait pertinemment que le statut de " victime", s'il n'est pas bien géré peut amener à la même problématique , ailleurs .
Surtout qu'avec les réseaux sociaux, l'éloignement ne résout pas forcément tous les problèmes .
Il faut qu'il soit donc en mesure d'affronter cette réalité aussi .

Par Nathalie73

merci kang74

Vous avez raison, et comme je l'a dit dans une conversation précédente, je veille de très près à l'équilibre de mon enfant. Nous allons tacher de le faire suivre dès que possible mais si c'est contre son gré rien ne sera productif... Alors écoute attentive pour le moment!

Par kang74

Je comprends mais il a 15 ans, et apte à comprendre qu'un suivi est la meilleure chose à faire pour faire valoir le problème dans son établissement .
Donc s'il est motivé pour en changer, il peut voir cela d'un autre angle aussi .
Parce qu'en tous les cas, sans certificat médical, il ne peut pas être absent de son établissement et cela même si le proviseur connaît la situation et s'il y a plainte .

Par Nathalie73

d'accord, oui très bien, je comprends. En effet c'est un élément clé ! Je vais lui présenter de cette façon.
merci à vous.